Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_012_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-012-2026

Objet : Convention 2026-2028 Cuba coopération internationale -Cienfuegos

L'an 2026 le 12 février à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ronan KERDRAON.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Jean-Marc LABBE.

MEMBRES PRESENTS

Ronan KERDRAON, Sylvie GUIGNARD, Hervé GUIHARD, Christine METOIS-LE BRAS, Rémy MOULIN, Blandine CLAESSENS, Pascal PRIDO, Denis HAMAYON, Thibaut GUIGNARD, Jean-Marc LABBE, Thierry SIMELIERE, Gérard LE GALL, Bertrand FAURE, Jean-Paul HAMON, Arnaud BANIEL, David BELLEGUIC, Bruno BEUZIT, Patricia BRIAND-FALLER, Stéphane BRIEND, Marie Jo BROLLY, Paul CHAUVIN, Mickaël COSSON, Morgane CREISMEAS, Bernard CROGUENNEC, Patrice DARCHE, Rachid DYDA, Pascale GALLERNE, Damien GASPAILLARD, Annie GUENNOU, André GUYOT, Michelle HAICAULT, Martine HUBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Eliane LALANDEC DAVOINE, Nadia LAPORTE, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Didier LE BUHAN, Yannick LE CAM, Maxime LE CRONC, Michel LE DUAULT, Isabelle LE GALL, Thibaut LE HINGRAT, Hugues LESAGE, Monique LUCAS, Laurence MAHE, Catherine MARCHESIN, Gérard MEROT, Olivier MEROT, Nicolas NGUYEN, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Christine ORAIN-GROVALET, Michel PETRA, Philippe PIERRE, Maryline PREVOST, Christian RANNO, Roland RAOULT, Alain RAULT, Catherine RIVIERE, Valérie ROOS, Marcel SERANDOUR, Annie SIMON, Stéphanie STENTZEL-LE CARDINAL, Thierry STIEFVATER

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Vincent ALLENO pouvoir à Nicole OGER, Loïc RAOULT pouvoir à Hugues LESAGE, Cigdem AKTAS pouvoir à Yannick LE CAM, Joël BATARD pouvoir à Sylvie GUIGNARD, Brigitte DEMEURANT COSTARD pouvoir à Arnaud BANIEL, Stéphane FAVRAIS pouvoir à Thibaut LE HINGRAT, Claudine HATREL--GUILLOU pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER, Françoise HURSON pouvoir à Catherine RIVIERE, Stéphane L'HER pouvoir à Thierry STIEFVATER, Maryse PINEL pouvoir à Thibaut GUIGNARD, Corentin POILBOUT pouvoir à Valérie ROOS,

MEMBRES ABSENTS

Richard HAAS, Guillaume HAMON, Laure MITNIK

Nombre de conseillers en exercice : 80
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 77

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_012_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 12 février 2026

Délibération DB-012-2026

Rapporteur : Monsieur Ronan KERDRAON

Objet : Convention 2026-2028 Cuba coopération internationale -Cienfuegos

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis la fin des années 2000, le territoire de l'agglomération et celui de Cuba sont partenaires dans un objectif de coopération décentralisée et de solidarité internationale.

Pour rappel, cette intervention est prévue dans les compétences de Saint-Brieuc Armor Agglomération mais limitée aux domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de la collecte de déchets et de l'énergie.

La dernière convention de partenariat avait été actée en 2019 et prolongée par avenant sur une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2022. A la demande du Comité des Côtes d'Armor de Cuba Coopération avec qui les contacts ont repris en 2024, il est proposé renouveler ce partenariat sur la base de nouvelles actions.

Point sur les réalisations précédentes

Au titre du précédent conventionnement, 3 axes principaux de coopération avaient été identifiés :

1) le renforcement des moyens de collecte à Cienfuegos, par l'envoi d'une Benne à Ordures Ménagères (BOM) sortant du service de la collecte des déchets de l'agglomération ;
2) la poursuite des actions de sensibilisation au tri des déchets ménagers ;
3) enfin le renforcement des liens entre les services de collecte de Cienfuegos et Cuba, matérialisé sous forme d'une délégation technique de Cubains à Saint-Brieuc et de Briochins à Cienfuegos.

La crise sanitaire de 2020/2021 a fortement impacté la concrétisation des actions envisagées en contrariant l'envoi des matériels ayant fait l'objet de dons de la part de l'agglomération.

Ainsi, si le véhicule benne à ordures ménagères a bien pu être acheminé sur l'île en 2021, les matériels informatiques (10 unités centrales) devant servir aux actions de sensibilisation au tri sélectif, sont restés à l'association.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_012_2026-DE

Sur le plan financier, le partenariat depuis 2019 s'est établi à un premier versement de 15000 €, cette même année, correspondant au montant annuel prévisionnel convenu. Au titre de 2021 et 2022, la somme de 30 000 € a été allouée, ramenée à 24 000 € en tenant compte de la valeur de la benne à ordures, soit 6 000 €. Un virement de 15 000 € a été à nouveau effectué en juin 2021, qui a permis à l'association de s'acquitter des frais d'expédition du véhicule par container .

Perspectives sur 2026-2028

A l'occasion d'une rencontre entre les Présidents de Saint-Brieuc Armor Agglomération et Guingamp Paimpol Agglomération avec l'ambassadeur de Cuba en France M. Otto VAILLANT FRIAS, le 16 mars 2024, de nouvelles actions de coopération ont été esquissées.

S'agissant du territoire de Saint-Brieuc, il était convenu de réfléchir à :
- l'envoi d'une BOM supplémentaire ;
- la cession de matériels à démanteler sur l'usine des eaux de Saint Barthélémy amenée à s'interrompre en exploitation du fait de la nouvelle usine des eaux de la Croix Cholin ;
- un échange d'expertise via l'accueil de techniciens cubains issus du domaine de l'eau. Les échanges se sont poursuivis en ce sens via Cuba Coopération Armor à partir de septembre 2024 et sur l'année 2025. Ils permettent d'envisager de conclure une nouvelle convention pour la période 2026 à 2028 portant sur :
- le don confirmé d'un deuxième véhicule de collecte des ordures qui serait une BOM 26 Tonnes ;
- la mise à disposition des équipements dont la liste figure en annexe, provenant de l'ancienne usine des eaux ;
- l'organisation de formations qui seraient réalisées par la Régie Eau de SBAA, à destination de techniciens de l'Institut National des Ressources Hydrauliques de Cuba.

Sur ce dernier point, les axes pressentis de développement d'expertise pour l'ingénierie cubaine, dont les services de la DEA permettraient l'acculturation, sont :
- la recherche de fuites sur les réseaux d'adduction d'eau ;
- le remplacement des canalisations et les différentes techniques de pose ;
- les travaux avec ouverture de tranchée et moyens associés (matériels et blindages).

Comme dans le cas de la précédente convention, ces actions viendraient compléter une aide financière de SBAA à Cuba Coopération d'Armor, à raison de 15 000 €/an maximum et un plafond de 24 000 € sur 3 ans en fonction des besoins de l'association pour assumer les frais de transport de matériel.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_012_2026-DE

DELIBERATION

VU les articles L.1611-4, L.2311-7, L.2313-1, L.5211-36 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 9-1 et 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la conclusion d'une convention lorsque le montant annuel dépasse la somme de 23000 euros ;

VU l'arrêté ministériel du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier ;

VU les statuts de Saint-Brieuc Armor Agglomération modifiés par arrêté préfectoral du 2 février 2023 ;

VU la demande de subvention formulée;

VU l'avis de la Commission eau, déchets en date du 22 janvier 2026 ;

Le Bureau statutaire saisi le 29 janvier 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

APPROUVE le partenariat avec l'association Cuba Coopération, aux fins de poursuivre l'entretien de liens privilégiés avec le territoire de Cienfuegos.

ADOPTE la convention avec Cuba Coopération pour un programme de 3 ans, renouvelable une fois.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention annexée.

VALIDE la participation financière de l'agglomération dans la limite de 15 000 € maximum pour une année et 24 000 € cumulés sur 3 années.

PRECISE qu'en cas d'annulation des projets, les fonds devront être restitués à Saint-Brieuc Armor Agglomération.

CONDITIONNE l'accord et le versement de ces subventions à la remise du dernier bilan, compte de résultat et rapports d'activités de l'association.

AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte afférent à ces subventions ou convention à intervenir.

DIT que le bénéficiaire doit faire mention du soutien de Saint-Brieuc Armor Agglomération dans ses supports de communication .

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260212-DB_012_2026-DE

DIT que la dépense est inscrite au budget principal de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Présents : 66	Pouvoirs : 11	Total : 77	Exprimés : 77
Voix Pour : 76	Voix Contre : 0	Abstention : 1	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Marc LABBE

Président,

Ronan KERDRAON